

Merci Madame Dauphin.

Mesdames, Messieurs,

La préparation du budget annuel n'est jamais chose facile. Il s'agit d'un devoir extrêmement important, entraînant des répercussions majeures et directes sur la population.

Compte tenu des défis économiques rencontrés dans la dernière année, l'exercice financier 2022 a été, cette fois encore, bien difficile à élaborer. Nous vivons toutes et tous les répercussions de la pandémie et avons fait de notre mieux pour que le bien-être des Prairiquoises et Prairiquois soit préservé, malgré les circonstances, dans le budget que je dépose aujourd'hui.

Je suis d'abord heureux d'annoncer, pour 2022, le maintien des taux de taxes au niveau de 2021 pour l'ensemble des taxes spéciales et pour toutes les compensations.

En 2020, le gouvernement du Québec nous avait alloué une subvention, ce qui nous a permis, entre autres, de maintenir le gel de tous nos taux en 2021, tout en n'affectant pas la qualité de nos services. Cette année, en l'absence d'une telle subvention, il était impossible pour la Ville de tout laisser tel quel. C'est pourquoi une majoration mineure de la taxe foncière sera effectuée. Celle-ci limite à 3,3 % la hausse du compte de taxes moyen en 2022, ce qui représente une augmentation d'environ 70 \$ pour une résidence moyenne.

Il s'agit là d'une augmentation mineure puisqu'elle se trouve en deçà de l'IPC (l'indice des prix à la consommation). L'an dernier, l'IPC se situait sous la barre du 1 %, mais cette année, en date d'octobre 2021, elle atteignait 5,3 %, ce qui a des effets considérables.

Le budget annuel comprend aussi un programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024, qui comprend notamment le programme de maintien et de renouvellement des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie, mais aussi celui du réaménagement du parc Amable-Chalut.

En 2022, les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 15 408 000 \$ en incluant l'amortissement des immobilisations. Elles se répartissent comme suit :

Administration générale	2 279 200 \$
Sécurité publique	2 116 900 \$
Transport	3 532 100 \$
Hygiène du milieu	3 024 500 \$
Santé et bien-être	20 400 \$
Aménagement, urbanisme et développement	453 700 \$
Loisirs et culture	3 321 700 \$
Frais de financement	659 500 \$
TOTAL	15 408 000 \$

Il faut noter qu'un grand pourcentage de l'augmentation des dépenses totales touche celles qui nous sont imposées et qui ne sont pas compressibles. C'est le cas notamment de nos services en sécurité publique. Comme le soulignait Mme Dauphin, nous faisons face aux mêmes défis que les entreprises et sommes confrontés à des hausses de coûts importantes pour des dépenses que nous ne pouvons malheureusement pas éviter.

Voici donc les taux de taxation pour l'année 2022 qui connaissent une légère hausse par rapport à 2021 :

Taxes foncières générales

- 1 à 5 logements	0.629 \$
- 6 logements et plus	0.739 \$
- Immeubles non résidentiels (commercial et industriel)	1.424 \$

Voici maintenant les autres taux de taxation pour l'année 2022, qui eux, sont maintenus au taux de 2021 :

Les taux de taxes pour l'administration des réseaux d'aqueduc et d'égout :

Aqueduc et égout	0.073 \$
Aqueduc seulement	0.062 \$

Les taux reliés au fonds spécial pour le maintien des infrastructures :

1 à 5 logements	0.070 \$
6 logements et plus	0.082 \$
Immeubles non résidentiels et industriels	0.158 \$

Les taux de compensation reliés aux services d'eau potable et d'égout :

Aqueduc résidentiel	135.00 \$
Égout :	
Résidentiel	115.00 \$
Commercial et industriel	226.00 \$

La compensation reliée à la gestion des matières résiduelles :

Résidentiel 1 à 5 logements	140.00 \$
Commercial et industriel	140.00 \$
6 logements et plus	140.00 \$
Habitations multifamiliales de 20 logements et plus	75.00 \$
Chalets	120.00 \$

Tous les contribuables prairiquois verront donc leur compte de taxes afficher une légère hausse par rapport à 2021, en tenant également compte des améliorations apportées à la propriété s'il y a lieu.

Autrement, nous poursuivons encore cette année notre engagement à l'égard des familles en reconduisant tous les programmes de subventions. Que ce soit pour l'utilisation des couches lavables, le remplacement ou le retrait des appareils de chauffage au bois, l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie ou le remplacement des toilettes standards par des toilettes à faible débit, les familles Prairiquoises pourront encore se prévaloir des sommes allouées. Il s'agit de mesures environnementales qui rencontrent beaucoup de succès depuis leur implantation. Le conseil municipal analyse également la possibilité d'implanter d'autres subventions dans le cadre de sa politique environnementale.

De plus, le conseil maintient toujours le prélèvement des taxes municipales en quatre versements. Cette procédure, instaurée en 2007, favorise l'équilibre budgétaire des familles en répartissant les paiements sur plusieurs mois.

En terminant, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à la préparation du budget 2022. Le travail d'équipe, la rectitude et la considération constante pour le contribuable nous ont

encore une fois permis de réaliser avec succès ce processus budgétaire.

Je vous souhaite, à toutes et tous, de très joyeuses fêtes.

Régis Soucy, responsable de la Commission des finances
Notre-Dame-des-Prairies, 20 décembre 2021.